

SOURIEZ, VOUS ÊTES VERBALISÉS PAR CAMÉRA DE « PROTECTION » !

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 30 AVRIL 2021

A Millau, dès la fin du premier confinement, des militants ont été verbalisés par l'exploitation des enregistrements des caméras de surveillance de la ville, alors qu'ils déambulaient par petits groupes distanciés pour protester contre la « casse de l'hôpital public » et la gestion de la pandémie par le gouvernement.

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) a régulièrement dénoncé les abus de pouvoir permis par l'instauration de l'état d'urgence sanitaire. Elle a aussi dénoncé, par une lettre ouverte au Premier ministre (conjointe avec le Syndicat des avocats de France et le Syndicat de la magistrature), l'utilisation de la verbalisation « *à des fins constitutives d'un détournement de pouvoir...* ». « *Tout contestataire est ainsi traité comme s'il était délinquant* » précise-t-elle et Millau illustre parfaitement cette dénonciation.

Toute la procédure contre les militants de Millau concentre les abus de pouvoir : le fichage des militants, une réquisition de vidéos obtenue pour une infraction inexistante (« manifestation interdite », sans arrêté d'interdiction) ; des verbalisations à la volée sans contrôle de l'identité des personnes ; des saisies sur comptes sans avoir reçu d'avis préalable de contravention ; un procès-verbal de constat d'infraction datant d'octobre 2020 alors que les faits se sont déroulés en mai ; une demande du procureur de la République à l'officier du ministère public du tribunal de police d'envoi de la copie de la procédure à l'avocat des personnes poursuivies datée du 25 septembre 2020 mais le dossier vient seulement de pouvoir être consulté, au mépris des droits de la défense... Le but est clairement de vouloir faire taire les opposants politiques, les militants associatifs ou syndicaux.

La LDH s'insurge contre ces pratiques et soutient les militants qui passeront en justice le 4 mai prochain.

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898

